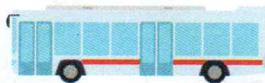


VERS D'AUTRES MODES DE DÉPLACEMENT

Les collectivités agissent au quotidien
pour simplifier la transition des mobilités pour toutes et tous.

(plus d'informations : lyon.fr, grandlyon.com et tcl.fr)



TRANSPORTS EN COMMUN

- Développement important de nouvelles

lignes d'ici 2026 et amélioration des capacités et matériels existants

- Nouvelle tarification solidaire (gratuite ou réduite à 10,50 € par mois)
- Réduction de l'abonnement 18-25 ans à 25 € par mois et accès au tarif solidaire réduit sous réserve d'éligibilité
- Ticket Famille simplifié pour un groupe de 2 à 5 personnes
- Offre *Optibus* pour les personnes à mobilité réduite



VÉLO

- Aménagement du réseau cyclable principal

des *Voies Lyonnaises* pour plus de confort et de sécurité

- Augmentation en cours du nombre de places de stationnement sur voirie et dans des espaces sécurisés
- *Free velo'v* : prêt gratuit de vélos à tous les étudiants et jeunes en recherche d'emploi ou en insertion
- *My velo'v* : location longue durée de vélos électriques



MARCHE

- Piétonisations, sécurisations aux abords des écoles et apaisement des cœurs commerçants
- Agrandissement des trottoirs et libération progressive des obstacles sur ces derniers pour des déplacements piétons plus confortables et plus sécurisés
- Sécurisations des traversées piétonnes



AUTOPARTAGE

- Véhicules disponibles 24h/24 à la location, proche de chez vous
- Solution économique pour les usages occasionnels de la voiture (courses encombrantes, sorties du week-end...)
- 3 opérateurs disponibles à Lyon avec plus de 600 véhicules : Citiz, e+ (Drivalia) et Léo&Go



COVOITURAGE

- Plateforme de covoiturage du quotidien : encovoit-grandlyon.com
- Voies réservées sur les voies M6/M7
- 200 bornes de recharge électrique en voirie



TRAJETS DE LONGUE DISTANCE

- Le train et les autocars offrent des nouvelles alternatives pour découvrir la région
- Une sélection de propositions pour « Sortir de Lyon sans voiture » sur lyon.fr

À l'attention des titulaires de la carte CMI-S/CES*



STATIONNEMENT GRATUIT POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE

Depuis avril 2023, le dispositif de contrôle du stationnement a évolué. Les agents de contrôle sont équipés d'un outil de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI).

Afin de pouvoir identifier votre véhicule et vous éviter d'être verbalisé à tort, 2 solutions :

- un ticket gratuit 48 h "usager CMIS-CES" à prendre à l'horodateur (ou via l'application Flowbird) en indiquant le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé.
- une démarche d'enregistrement longue durée : à effectuer sur lyon.fr, en mairie d'arrondissement, ou par courrier postal en identifiant jusqu'à 3 véhicules bénéficiaires de la gratuité (validité de 5 ans maximum).

La carte CMIS-S/CES devra toujours être apposée derrière le pare-brise afin de permettre aux agents de vérifier le droit à la gratuité.

**Carte mobilité inclusion Stationnement (CMI-S) ou Carte européenne de stationnement (CES)*